



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'environnement  
Entré le:  
**26 -03- 2014**

**Madame Carole DIESCHBOURG**  
**Ministre de l'Environnement**  
Ministère du Développement durable et des  
Infrastructures  
Département de l'environnement  
**L- 2918 Luxembourg**

N/Réf. : 54/2014 - SH/NF

Luxembourg, le 26 mars 2014

Concerne : Projet de règlement grand-ducal relatif

- a) aux installations de combustion alimentées en combustible solide ou liquide d'une puissance nominale utile supérieure à 7kW et inférieure à 20 MW
- b) aux installations de combustion alimentées en combustible gazeux d'une puissance nominale utile supérieure à 3 MW et inférieure à 20 MW

Amendements gouvernementaux

Madame la ministre,

Par lettre du 25 mars 2014, vous avez soumis les amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président